



-  Temps : 4h00
-  Distance : 12.5 km
-  Dénivelé : 223 m
-  Type : Boucle
-  Itinéraire balisé
- 

Balilage : Vert
Périodes d'accessibilité : Toute l'année. Sous réserve de conditions d'enneigement et météorologiques favorables.

Départ : 44 Route du Puy Mary
 15400 Le Claux
 Tél. 04 71 78 07 37
 tourisme@destinationhautcantal.fr
 www.destinationhautcantal.fr



Le départ se situe sur le parking en face de la Mairie. Entre le Suc de la Blatte, le bois Mary et le col de Serre, ce sentier offre une agréable randonnée dans une nature riche et préservée.





Le secteur du Puy Mary : des paysages d'exception, un espace protégé. Le Puy Mary, véritable pyramide vue du ciel et emblème du département, culmine à 1 787 mètres, au centre du massif cantalien. Les paysages exceptionnels de ce dernier, formés par les épisodes volcaniques et l'érosion des glaciers, constituent le plus grand volcan d'Europe (2 700 km²).

Cet espace unique est l'objet de toutes les attentions. Tout d'abord protégé au niveau national en 1985 par la création du « Site classé des Monts du Cantal » (10 000 ha environ) qui s'étend en étoile le long des crêtes rayonnant à partir du sommet du Puy Mary, il est, depuis 2000, membre du Réseau des Grands Sites de France.

Prendre la route départementale D62 en direction du Puy Mary pendant quelques mètres puis tourner à gauche en direction de Lavialle. Continuer sur environ 350 mètres.

- ① Dépasser le camping et prendre la première route à droite en direction de Lapeyre.
- ② Après la traversée du pont vieux de Lapeyre tourner à gauche la route départementale et la suivre sur approximativement 500 m. S'engager sur le premier chemin à droite.
- ③ Rester sur celui-ci pour retrouver la route départementale à hauteur du hameau de la Maurinie en passant à côté du four banal couvert en lauzes.
- ④ Tourner à droite et emprunter la route départementale sur approximativement 150 mètres.
- ⑤ Dépasser la ferme et prendre à droite le premier chemin qui entre dans la forêt.
- ⑥ À la première fourche, laisser le chemin sur la gauche.
- ⑦ À la seconde, après le pont traversant la Petite Rhue, prendre le chemin de gauche. Rester toujours sur ce même chemin pour retraverser la Petite Rhue en amont. Au croisement suivant, s'engager sur la piste de gauche qui ramène sur la route départementale.
- ⑧ Redescendre par la route jusqu'à La Maurinie et rejoindre le point de départ par le même itinéraire qu'à l'aller.